

CABINET DE CURIOSITÉS SOCIOLOGIQUES par Gérald Bronner



Comment faire un miracle ?

Les statistiques sont contre les miracles : il suffit de rassembler un grand nombre de personnes pour que l'une d'elles guérisse... spontanément !

Produire un miracle n'est pas chose facile. Cela devient même de plus en plus dur. Si l'on prend l'exemple de Lourdes, on constate qu'il y a près de quatre fois moins de guérisons miraculeuses reconnues par an depuis les années 1960. La raison en est que la rigueur de la commission scientifique de Lourdes s'est accrue. Tout individu postulant au statut de miraculé doit désormais passer une série de contrôles exigeants. Il faut d'abord s'entretenir avec le président de l'Association médicale internationale de Lourdes. C'est lui qui opère un premier tri parmi les quelque 50 personnes postulant en moyenne chaque année au titre de miraculé. Pas même un pour cent de ces dossiers aboutira à une reconnaissance officielle de l'Église. Ensuite, le dossier est examiné par une commission de médecins qui, si elle le juge suffisamment intéressant, avertit l'évêque de son diocèse. Dès lors, le dossier est entre les mains du Comité médical international de Lourdes. Un spécialiste de la pathologie considérée examine le dossier, puis recherche si cette guérison, supposée miraculeuse, ne peut pas s'expliquer par la science, ce qui nécessite de se familiariser avec les recherches les plus pointues.

Les critères que retient cette commission de médecins pour donner un avis favorable aux guérisons inexpliquées sont drastiques : la maladie doit être avérée et très grave avec un pronostic fatal, elle doit être organique ou lésionnelle (ce qui exclut les psychopathologies), et un traitement ne doit pas avoir été à l'origine de la guérison (ce qui exclut les guérisons de cancer), laquelle doit être soudaine et durable. Malgré cela, quelques

dossiers résistent, ces cas ne pouvant être expliqués en l'état actuel de la connaissance médicale. Le problème est que Lourdes n'a pas le monopole des guérisons inexplicables : les milieux hospitaliers connaissent, eux aussi, le bonheur de voir certains de leurs patients, manifestement condamnés, guérir sans que leur médecin puisse l'expliquer.

Les cas de rémissions spontanées dans les milieux hospitaliers donnent lieu à une vingtaine de publications annuelles dans le



NOTRE DAME DU ROSAIRE, à Lourdes.

monde. Les Américains Brendan O'Regan et Caryle Hirshberg ont analysé de façon exhaustive les publications portant sur ce genre de guérisons de 1864 à 1992. Ils ont recensé 1 574 cas. On notera d'abord que 70 pour cent de ces guérisons concernent un cancer. Mais, nous l'avons évoqué, la Commission médicale internationale de Lourdes ne considère pas les cas de rémissions de cancer.

Sur ces 1 574, seuls 30 pour cent donnent lieu à des guérisons qui pourraient être considérées comme miraculeuses par la commission de Lourdes. Parmi ces 30 pour cent, on observe des guérisons de maladies très diverses. Mais B. O'Regan et C. Hirsh-

berg constatent que ces cas de guérisons surviennent à une fréquence estimée à 1 cas pour 100 000. Si l'on exclut de ces résultats les guérisons de cancer, on obtient 1 cas pour 333 333. Il existe quelques hypothèses pour rendre compte de ces guérisons inexplicables en milieu hospitalier, mais l'on peut admettre globalement que la médecine n'est pas compétente, pour le moment, pour expliquer les guérisons miraculeuses, qu'elles aient lieu à Lourdes ou en milieu hospitalier.

La question est donc de savoir si Lourdes, de ce point de vue est, en effet, une terre d'élection du miracle. Avec à peu près 0,2 guérison par an à partir des années 1960 et en moyenne six millions de pèlerins visiteurs, on peut estimer qu'il y a une guérison pour 30 millions de personnes. Il suffit donc qu'une personne sur 100 parmi les visiteurs de Lourdes soit atteinte d'une maladie éligible au miracle pour qu'on en déduise que si Dieu pointe son doigt pour guérir, il ne le fait pas plus à Lourdes que dans les hôpitaux.

La conclusion un peu cynique de tout cela est que pour faire des miracles, il suffit de réunir un très grand nombre de personnes. Mais dans ces conditions, personne ne s'étonnera que les papes réunissent facilement les conditions de leur canonisation (l'une étant la production de miracles). En effet, ce serait bien le diable, si l'on me permet l'expression, que parmi les centaines de millions de rencontres auxquelles contraint la vie de pape, il ne se trouve pas quelques malades sauvés par la providence du hasard ! ■

Gérald BRONNER est professeur de sociologie à l'Université Paris-Diderot.